



**Analyse nationale des risques de non-conformités sur les exigences du Référentiel FSC® pour la gestion responsable des forêts françaises**

***Résultats de l'analyse préliminaire***



## Préambule

L'ensemble des indicateurs du référentiel de gestion forestière pour la France métropolitaine **FSC-STD-FRA-02-2025** a été classé selon une catégorie de risque de non-conformité, suite aux travaux du groupe de travail mis en place par FSC France. La méthodologie appliquée est explicitée dans le document '**Note2\_MethodeRBA\_FR**'.

L'objectif de ce document est de présenter une synthèse des résultats, en présentant la répartition des risques par principe et par critère et en listant les facteurs de risque identifiés à ce stade qui pourraient modifier le niveau de risque (Cf. le document explicitant la mise en œuvre de l'approche: '**Note1\_MiseEnOeuvreRBA\_FR**').

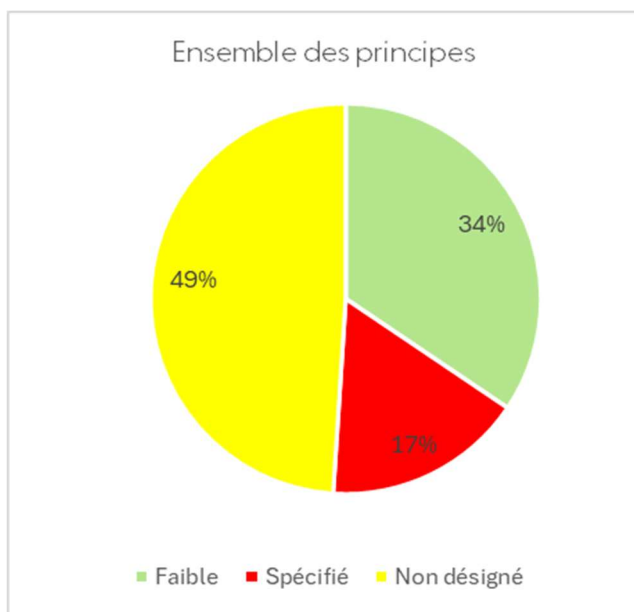
Les résultats par indicateur sont fournis par le fichier MS Excel: **NFSS\_FR\_RBA\_AnalyseNationale\_Draft**.

## Résultats

### 1. Répartition par principe



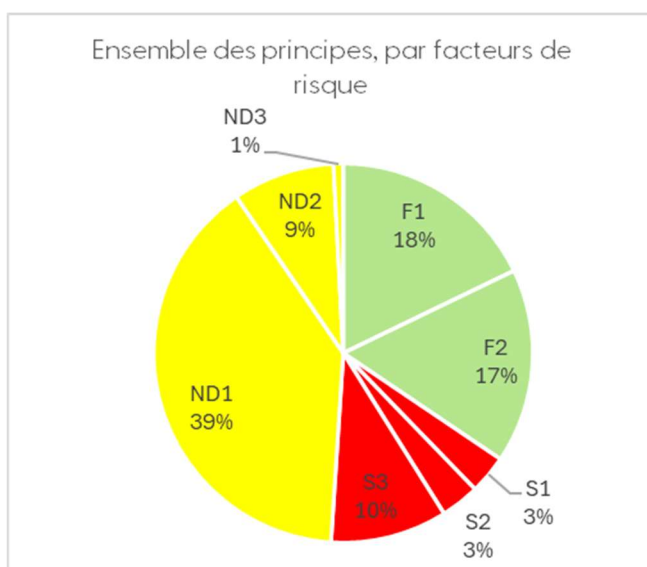
*NB : Les figures représentent la répartition en nombre d'indicateurs par niveau de risque*



**Près d'un tiers des indicateurs sont à risque faible**, ce qui permettrait d'alléger l'effort d'audit en ne les vérifiant plus après l'audit initial.

**40 indicateurs**, intégrés dans 18 critères, ont un **risque spécifié** et seraient donc priorités dans la conduite des audits.

**Près de la moitié des indicateurs ont un risque non-désigné**, et seraient à auditer au moins 2 fois par cycle.



#### Rappel des sous-classes de risque :

<b>F1</b> : < 2 NC + cadre réglementaire existant
<b>F2</b> : Pas d'évolution du risque sur le cycle après l'audit initial
<b>S1</b> : > 6 NC
<b>S2</b> : Entre 2 et 6 NC + absence de cadre réglementaire
<b>S3</b> : Fondamentaux FSC + sensibilité sociétale
<b>ND1</b> : Preuves insuffisantes
<b>ND2</b> : Exigence non applicable partout et/ou par tous, même si sujet sensible
<b>ND3</b> : Absence de consensus du GT

Les indicateurs à risque faible au motif qu'ils **n'évoluent plus sur le cycle** après l'audit initial représentent **plus de la moitié de ces indicateurs**.

Les indicateurs à risque spécifié au motif de la **sensibilité du sujet**, représente **60% des indicateurs à risque spécifié**.

**Plus de 80% des indicateurs sont à risque non désigné** au motif de **preuves insuffisantes** à l'échelle nationale pour statuer sur le niveau de risque. C'est particulièrement sur ces indicateurs que les gestionnaires forestiers vont être en mesure de préciser le niveau de risque dans leur contexte spécifique.

## 2. Répartition par critère

---

**Point d'attention !** Tous les indicateurs du critère ne sont pas forcément au même niveau de risque – le classement des critères par niveau de risque est établi sur la base d'une 'tendance' à l'échelle du critère :

- Au moins 1 indicateur à risque spécifié > critère à risque spécifié (dans les faits souvent plusieurs indicateurs concernés)
- Au moins 1 indicateur à risque faible (sans indicateur à risque spécifié) > critère à risque faible (dans les faits souvent plusieurs indicateurs concernés)
- Critère à risque non-désigné : aucun indicateur à risque spécifié ni faible.

### CRITÈRES À RISQUE FAIBLE AU MOTIF D'UNE FAIBLE PROBABILITÉ D'OCCURRENCE COUPLÉE À UN CADRAGE RÉGLEMENTAIRE EN PLACE (F1)

---

1.1 : Légalité de l'entreprise  
1.2 : Légalité de la propriété forestière  
1.3 : Légalité des activités de gestion  
1.5 : Légalité des activités de transport/commerce  
2.1 : Respect des droits du travail  
2.2 : Egalité Homme - Femme

2.4 : Respect du salaire minimum  
2.6 : Gestion des conflits avec les salariés  
4.1 : Prise en compte des droits d'usage  
4.2 : Respect des droits d'usage  
5.1 : Identification des bénéficiaires  
6.6 : Cueillette de produits forestiers non-ligneux

### CRITÈRES À RISQUE FAIBLE AU MOTIF D'UN RISQUE DE NON-CONFORMITÉ QUI N'ÉVOLUERAIT PAS SUR LE CYCLE D'AUDIT, APRÈS L'AUDIT INITIAL (F2)

---

1.7 : Engagement à lutter contre la corruption  
1.8 : Adhésion long terme aux P&C de FSC  
4.3 : Recrutement local favorisé  
5.2 : Prélèvement adapté pour une gestion durable

5.3 : Evaluation des coûts/bénéfices FSC  
5.5 : Engagement pour une viabilité économique  
6.1 : Evaluation des valeurs environnementales  
6.3 : Mesures d'atténuation des impacts

### CRITÈRES À RISQUE SPÉCIFIÉ AU MOTIF D'UNE PROBABILITÉ D'OCCURRENCE ÉLEVÉE, DÉMONTRÉE AU TRAVERS UN NOMBRE DE NON-CONFORMITÉS ÉLEVÉES (S1)

---

6.5 : Réseau d'aires de conservation  
8.4 : Publication des résultats du suivi

9.1 : Evaluation concertée HVC  
10.3 : Espèces exotiques invasives

**Note sur les critères à risque spécifié S2 :** il s'avère que dans les faits la plupart des indicateurs à risque spécifié au motif d'une occurrence relativement élevée couplée à l'absence de cadrage réglementaire (S2) sont aussi des indicateurs dont une non-conformité pourrait avoir un impact significatif sur les valeurs fondamentales de FSC et/ou susceptible

d'engendrer une forte préoccupation des parties prenantes (S3). De ce fait, au niveau des critères, ces 2 catégories ont été fusionnées dans la catégorie S3.

### CRITÈRES À RISQUE SPÉCIFIÉ AU MOTIF D'UN FORT IMPACT POTENTIEL SUR LES VALEURS FONDAMENTALES DE FSC ET/OU D'UNE FORTE SENSIBILITÉ SOCIÉTALE (S3)

---

1.6 : Gestion des conflits avec les parties prenantes  
2.3 : Santé Sécurité au Travail des salariés  
2.3 : Santé Sécurité au Travail des intervenants professionnels  
6.4 : Protection des espèces rares  
6.6 : Arbres-habitat / milieux associés à la forêt  
6.7 : Protection des zones humides  
7.6 : Concertation des parties prenantes

8.5 : Traçabilité  
9.3 : Mise en œuvre de la stratégie préservant les HVC  
10.2 : Espèces exotiques / Diversité d'espèces  
10.5 : Coupe rase  
10.7 : Usage des pesticides  
10.10 : Travaux du sol  
10.12 : Gestion des lubrifiants

### CRITÈRES À RISQUE NON-DÉSIGNÉ AU MOTIF DE PREUVES INSUFFISANTES POUR STATUER SUR LE NIVEAU DE RISQUE À L'ÉCHELLE NATIONALE (ND1)

---

1.4 : Activités illégales  
2.5 : Formation des salariés  
4.4 : Appui au développement local  
4.5 : Atténuation des impacts sur les usages  
4.7 : Protection des sites patrimoniaux  
6.2 : Evaluation des impacts des activités  
6,6 : Mesures encadrant la chasse  
6.8 : Approche paysagère de la gestion forestière  
6.9 : Conversion de forêts semi-naturelles  
6.10 : Conversion (entre 1994 et 2020)  
6.11 : Conversion (entre 2020 et accès certif.)

7.4 : Révision du document de gestion  
8.1 : Protocole de suivi des activités de gestion  
8.2 : Protocole de suivi des impacts socio & envi.  
8.3 : Analyse des données de suivi  
10.1 : Renouvellement des peuplements  
10.10 : Cloisonnement  
10.9 : Risque incendie & aléas climatiques  
10,10 Infrastructures / desserte forestière  
10.11 : Arbres morts & rémanents  
10.12 : Gestion des déchets

### CRITÈRES À RISQUE NON-DÉSIGNÉ AU MOTIF QUE LA MISE EN ŒUVRE DES EXIGENCES N'EST PAS APPLICABLE DANS TOUTES LES FORÊTS NI PAR TOUS LES GESTIONNAIRES (ND2)

---

2.3 : Santé Sécurité au Travail des intervenants non-professionnels	10.6 : Usage des engrais en FSN
---	---------------------------------

## CRITÈRES À RISQUE NON-DÉSIGNÉ AU MOTIF D'UNE ABSENCE DE CONSENSUS DU GT (ND3)

9.2 : Stratégie concertée pour la préservation des HVC

### 3. Facteurs de risque

Les niveaux de risque peuvent varier en fonction de nombreux facteurs, et tous ne peuvent pas être évalués de manière adéquate au niveau national. C'est pourquoi les risques pourront être ajustés par l'organisme de certification au niveau de l'organisation certifiée / en cours de certification (Cf. Note présentant l'approche par le risque : **'Note1\_MiseEnOeuvreRBA\_FR'**). Pour modifier la désignation du risque, l'organisme de certification devra au minimum utiliser les facteurs de risque fournis dans l'analyse nationale des risques appliqués au référentiel de gestion forestière.

Les facteurs de risque identifiés à ce stade par le groupe de travail sont présentés ci-après :

Principe FSC	Facteurs de risque pouvant <u>augmenter</u> le niveau de risque évalué à l'échelle nationale
<b>P1</b>	Evolution du périmètre de certification (entrée de nouveaux propriétaires et/ou de nouvelles forêts)
<b>P2</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Taille de l'entreprise / nombre de salariés (&gt; 50 personnes)</li><li>▪ Turn-over des salariés / des contractants (ETF, Exploitants)</li><li>▪ Disponibilité de contractants 'compétents' sur le territoire</li><li>▪ Recours à la main-d'œuvre étrangère</li><li>▪ Chantiers isolés</li><li>▪ Nouvelles activités portées par l'entreprise, en lien avec la gestion forestière</li><li>▪ Forêt où se pratique l'affouage ou autres activités faisant appel à des intervenants non-professionnels</li></ul>
<b>P4</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Evolution du périmètre de certification (entrée de nouveaux propriétaires et/ou de nouvelles forêts)</li><li>▪ Forêts publiques (accueil du public)</li><li>▪ Forêts où se pratiquent l'affouage ou la chasse</li></ul>
<b>P5</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Evolution du périmètre de certification (entrée de nouvelles forêts)</li><li>▪ Révision et renouvellement du document de gestion</li></ul>
<b>P6</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Evolution du périmètre de certification (entrée de nouvelles forêts)</li><li>▪ Identification de nouvelles valeurs environnementales</li><li>▪ Révision et renouvellement du document de gestion</li><li>▪ Propriété non soumise à un DGD</li><li>▪ Taille de la propriété (&gt; 4 ha)</li><li>▪ Valeur économique des peuplements (en lien avec la mise en place des îlots en libre évolution)</li><li>▪ Présence d'espèces exotiques envahissantes</li><li>▪ Non maîtrise ou absence d'outils SIG</li></ul>
<b>P7</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Evolution du périmètre de certification (entrée de nouveaux propriétaires et/ou de nouvelles forêts)</li><li>▪ Révision des objectifs de gestion</li><li>▪ Révision et renouvellement du document de gestion</li></ul>
<b>P8</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Evolution du périmètre de certification (entrée de nouvelles forêts)</li><li>▪ Révision des objectifs de gestion</li><li>▪ Identification de nouvelles valeurs environnementales ou sociales</li><li>▪ Nombre et taille des chantiers</li></ul>

Principe FSC	Facteurs de risque pouvant <u>augmenter</u> le niveau de risque évalué à l'échelle nationale
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Turn-over des contractants (ETF, Exploitants)</li> </ul>
<b>P9</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evolution du périmètre de certification (entrée de nouvelles forêts)</li> <li>▪ Identification de nouvelles HVC</li> <li>▪ Présence de HVC dans des zones en production</li> <li>▪ Présence de forêts sub-naturelles</li> </ul>
<b>P10</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plantation d'essences exotiques</li> <li>▪ Présence de peuplements d'espèces envahissantes avant l'accès à la certification</li> <li>▪ Adaptation effective des essences aux changements climatiques</li> </ul>

Principe FSC	Facteurs de risque pouvant <u>diminuer</u> le niveau de risque évalué à l'échelle nationale
<b>P2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Obtention d'autres certifications sur les systèmes de gestion (type ISO)</li> <li>▪ EFT avec label de certification (type QualiTerritoires)</li> </ul>
<b>P6</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Forêts publiques (soumises aux instructions de l'ONF: CNPEF, instruction biodiversité...)</li> </ul>
<b>P9</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utilisation de la boîte à outils HVC</li> </ul>